

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 16 février 2016 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/16.02/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE.
FFBN: Billy WILLIAMS – Xavier SWERTVAEGHER
Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé: Tomas CASSIMAN

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 19.01.2016

Le procès-verbal est lu et approuvé, après une petite adaptation à la demande de X. SWERTVAEGHER.

2. Courrier:

- Séminaire Arbitres WP avec l'arbitre international B. MARGETA (samedi 30 janvier 2016 à Gand). Finalement **Xavier SWERTVAEGHER** s'est excusé. Il y avait une participation assez nombreuse et grâce au conférencier invité le symposium a connu un niveau très haut.
- La CDWP a pris connaissance de la correspondance email entre la CCA et la CSWP sur le forfait regrettable et irrespectueux de l'équipe Réserves KWK Courtrai à l'occasion du match 1143 AZSC-KWK.
- La CDWP a pris connaissance de la liste des adresses des arbitres WP belges (uniquement pour usage interne et donc pas pour publication ou distribution publique).

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2032/SH II LAQUA – SCSG du 14/11/2015: rapport arbitre ZAMAN

Une fois de plus la Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre L. ZAMAN.

Vu la récidive de violence verbale dans une période de 2 ans, le joueur concerné **LEEMEN Joris (LAQUA)** a été déjà convoqué aux deux séances précédentes. Étant donné que le joueur n'était pas présent ni représenté lors de ces 2 séances, il a été suspendu jusqu'à comparution volontaire.

Est absent à la séance : **Joris LEEMEN (LAQUA)**, mais représenté par **Wouter JANSSENS (joueur LAQUA)**.

Après avoir entendu le représentant présent de LAQUA, qui signale que les regrettables propos n'étaient pas directement adressés à l'égard de l'arbitre mais bien envers un coéquipier ; la Commission de Discipline décide après délibération que le joueur **LEEMEN Joris (LAQUA)** est suspendu suffisamment pendant la période totale de suspension jusqu'à la comparution ce soir.

Par conséquent le joueur concerné est à nouveau autorisé à jouer avec effet immédiat.

Frais: à charge de **LAQUA**.

3.2. Match 2261/SH II RES GZV – SCC du 30/01/2016: rapport arbitre TIMMERMAN

(Billy WILLIAMS a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. TIMMERMAN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **Olivier SARTOR (SCC)** pour carte rouge (multiples protestations verbales envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline a également pris connaissance de la fraude sur la feuille de match, notamment double usage de faux nom par **SARTOR junior (joueur SCC)** et **BACIS Nikola (joueur SCC)**.

Dans l'attente de la décision de la Commission Sportive Nationale Water-polo sur cette rencontre, la Commission de Discipline WP convoquera en tout cas **A. PARMENTIER (délégué SCC)** ainsi que **Nikola BACIS (en sa qualité de capitaine de l'équipe SCC)** à la prochaine séance afin de se justifier.

3.3. Match 2063/SH II HZS – WZK du 29/01/2016: rapport arbitre VONCKX

(Freddy HOSTE a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre J. VONCKX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **DE MAESSCHALK (WZK)** pour carte rouge (protestation verbale et insultes envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Jusqu'aujourd'hui la Commission de Discipline n'a reçu aucune plainte officielle de la part de WZK Wase, nonobstant leur notification claire sur la feuille de match.

Ensuite la Commission de Discipline regrette les actions très antisportives (cacher et déplacer les vêtements et chaussures des deux arbitres). Malheureusement il y a trop peu de témoins, preuves et éléments disponibles sur ces faits de sorte que la CDWP ne sait donner aucune suite à cette affaire.

Toutefois la Commission de Discipline décide après délibération de donner un **blâme** à Mme. **Éveline MOONEN** (délégué à l'arbitre du club domicile HZS) pour le manque d'accompagnement, sécurité et support des deux arbitres WP.

3.4. Match 3163/SH III ENL B – ZNA du 31/01/2016: rapport arbitre LEEMANS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre Y. LEEMANS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **Maxime VERGNANI (ENL)** pour brutalité (coup volontaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme également la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Maxime VERGNANI (ENL)** pour carte rouge (provocations verbales et attitude antisportive).

Vu sa récidive de carte rouge, le joueur concerné **Maxime VERGNANI (ENL)** a été convoqué à la séance.

Est absent et non représenté à la séance sans aucun avis : **Maxime VERGNANI (ENL)**

Est excusé par écrit : **Yannick LEEMANS (arbitre)**

Étant donné que le joueur concerné n'est pas présent ni représenté lors de cette séance, la Commission de Discipline WP décide de suspendre le joueur **Maxime VERGNANI (ENL)** jusqu'à comparution volontaire.

Frais : à charge d'ENL.

3.5. Match 7227/U17 RA BZV – GZV B du 06/02/2016: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour **Bernard BOYDENS (BZV)** pour carte rouge (coaching non autorisé car pas en fonction officielle et nom pas mentionné à la feuille de match).

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Par conséquent la Commission de Discipline décide de donner un **blâme** au club BZV suite à cette irrégularité administrative et sportive inadmissible.

3.6. Match 3066/SH III RSCM – CWN du 13/02/2016: rapport arbitre POLLAK

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre B. POLLAK.

La feuille de match n'est pas encore disponible à la séance.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **BACKS Elie (RSCM)** pour carte rouge (comportement irrespectueux et gestes obscènes envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers :

Néant.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 15 MARS 2016 – 18h30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES